

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**AVIS SUR LA VENTE D'UN TERRAIN DE L'EPF A LA SA D'HLM DOMOFRANCE SUR LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE HABITAT POUR JEUNES ADULTES**

Dans le cadre de la convention projet conclue avec la Ville de Cognac, l'EPF a acquis le site de l'ancien hôpital en 2015.

En vue de la réalisation d'une Résidence Habitat pour jeunes adultes de 80 logements, la SA HLM DOMOFRANCE a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle située entre la voie ferrée et l'ancien hôpital. Une promesse de vente a été signée le 21 octobre 2016 fixant le prix de vente à 100 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher. Un permis de construire a été délivré le 22 janvier 2018 pour la réalisation de cette résidence d'une surface de plancher de 2176 m<sup>2</sup> pour une surface de parcelle de 6072 m<sup>2</sup>.

La SA HLM DOMOFRANCE devant effectuer des travaux de démolition non prévus initialement, il a été convenu que le prix de cession serait diminué du montant du devis soit 49 850 € HT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**VALIDE le prix de cession par l'EPF Nouvelle Aquitaine d'un terrain nécessaire à la réalisation d'une Résidence Habitat Jeunes d'une surface de plancher de 2 176,79 m2 au prix de 184 611,90 € TTC , au profit de la SA HLM DOMOFRANCE.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS